



**REPUBLIQUE
FRANCAISE**
DEPARTEMENT A.H.P
COMMUNE DE MALIJAI

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MALIJAI**

**Séance du 10 septembre 2018
Objet : Modification du PLU**

L'an deux mille dix-huit et le dix septembre à 18 heures,
le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur CHATARD Gilles, Maire.

Présents : Mesdames FONTAINE Sonia, GAUBERT Marion, BIANCO Maryline, KERBOUA Yasmina, ROBERT Carole, JULIEN Maryse et Messieurs CHATARD Gilles, GONCALVES Gilles, GUEUGNON Gilbert, DURAND Thierry, LEMERLE Georges, BONO Vicente, CASANOVA Jean-Paul, VARCIN Alexandre,

Absents excusés: Mme LEJEUNE Régine, Mme COLSON Edith, Mme DECAYEUX Martine, Mr KRUCZYNSKI Arnaud et Mr REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe.

Procurations : Mme COLSON Edith donne procuration à Mme FONTAINE Sonia, Mme LEJEUNE Régine donne procuration à Mme GAUBERT Marion, M. REYNIER-MONTLAUX Jean-Christophe donne procuration à M. CASANOVA Jean-Paul.-

Mr GONCALVES Gilles a été désigné Secrétaire de Séance conformément à l'article L 2121-15 Code des Collectivités Territoriales.

REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2018

Approbation après 5 jours

99_DE-004-210401089-20180910-2018_08_43-

Conseil Municipal du 10 septembre 2018

Délibération n° 2018/06/43

Objet : Modification du PLU

Monsieur le Maire rappelle que la commune a engagé une modification de son PLU en 2013. L'enquête publique a eu lieu du 21 février au 24 mars 2017. La procédure a été stoppée à la demande de M. le Préfet le 6 mars 2017. M le Préfet a demandé à la commune d'attendre la fin de l'enquête publique concernant l'aménagement de la RN 85 entre Malijai et Digne pour approuver cette modification. Cette enquête étant achevée, la commune peut donc reprendre la procédure.

Monsieur le Maire rappelle la teneur de la modification et précise que le commissaire enquêteur a rendu un avis favorable.

Monsieur le Maire propose donc d'approuver le dossier de modification du Plan Local d'urbanisme, comprenant la notice de présentation, les documents graphiques, le règlement de zones et la liste des emplacements réservés.

OUI cet exposé, le conseil municipal, à l'unanimité,

- approuve le dossier de modification du Plan Local d'urbanisme, comprenant la notice de présentation, les documents graphiques, le règlement de zones et la liste des emplacements réservés,

- charge Monsieur le Maire d'effectuer les formalités nécessaires en ce qui concerne la publication et la transmission de la présente délibération et du dossier.

Malijai,
Le 10 septembre 2018
Fait et délibéré, les jour, mois et an
que dessus.
Pour copie certifiée conforme
Le Maire
Gilles CHATARD



REÇU EN PREFECTURE

le 12/09/2018

App'caton actés E l'jour. com

99_DE-004-2104 01089-20180910-2018_06_43-

PREFET DES ALPES-DE-HAUTE-PROVENCE



Digne-les-Bains, le

17 OCT. 2018

DIRECTION DEPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
SERVICE URBANISME et CONNAISSANCE DES TERRITOIRES
Pôle Urbanisme/Planification
Affaire suivie par : M. Manuel Camani
Tél. : 04 92 30 55 46
Fax : 04 92 30 56 95
Courriel : manuel.camani@alpes-de-haute-provence.gouv.fr

n° 186-2018

Le chef du pôle Urbanisme et Planification

à

Monsieur le Maire de Malijai

OBJET : Date exécutoire du plan local d'urbanisme de Malijai

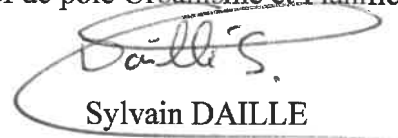
REF : Délibération du conseil municipal du 10 septembre 2018

J'ai l'honneur de vous notifier la date à laquelle est devenue exécutoire la délibération visée en référence par laquelle votre conseil municipal a approuvé le plan local d'urbanisme.

La délibération du 10 septembre 2018 a été réceptionnée en préfecture le 21 septembre 2018 et affichée en mairie à compter du 12 septembre 2018. La parution de la mention de votre délibération a été effectuée dans La Provence le 9 octobre 2018.

Cet acte est donc exécutoire à compter du 13 octobre 2018.

Le Chef de pôle Urbanisme et Planification,



Sylvain DAILLE

